

# **Charte “La plateforme se projette !”**

*Projection/débat de réalisations audiovisuelles en format court des professionnel.le.s de la région Pays de la Loire.*

## **L’ADN DU PROJET**

L’**objectif** de ces projections est, d’une part, de **mettre en valeur le travail** réalisé par les professionnel.le.s de l’audiovisuel des Pays de la Loire, et d’autre part, d’**avoir une réflexion sur la réalité et les enjeux du métier**.

Les réalisations seront ainsi proposées au public, suivies d’un **débat axé sur une thématique professionnelle précise**. Quelques exemples: “peut-on se professionnaliser avec l’auto-production ?”, “le passage de l’auto-production à la collaboration avec une boîte de production?”, “ la création de musique de film”, “la préparation d’un rôle de composition”, “la création de lumière”, “la direction d’acteur”, “la mise en valeur du territoire”....

## **LE FORMAT**

- Projection des réalisations dans un cinéma en présence des équipes du film.
- Tous les formats et types de réalisation audiovisuelles d’une durée maximale de 30 min, sont éligibles (Clip, fiction, documentaires, fiction sonores...)
- 1h de projection environ suivie de 45 mn de débat.
- Entrée libre
- Fréquence : tous les 3 mois

## **LE FONCTIONNEMENT**

Un appel à projet est lancé aux membres de la plateforme désireux de projeter leurs films. Ils devront s’assurer que les ayants droits du film autorisent à titre gracieux de céder leurs droits pour la projection. Cet accord donnera lieu à un contrat à signer par les parties.

La commission projection, formée par les membres des différents bureaux de la Plateforme, sélectionnera les films en concertation, basé sur l’ADN du projet.

Elle veillera à :

- présenter des films qui **valorisent les professionnel.les de la région**
- présenter des films dont la **qualité visuelle et sonore** est compatible avec une projection en salle de cinéma.
- tendre vers un maximum de **parité**
- représenter et inclure **toutes formes de minorités**
- regrouper les films en fonction d’une thématique spécifique à un corps de métier, ou sur des enjeux plus généraux.

**Concrètement :**

1. Grâce à l'appel à films, "la plateforme se projette" va pouvoir constituer une bibliothèque, regrouper par thématique.  
!/ Seuls les membres de la commission ont accès à ces films, en aucun cas les liens vers les réalisations seront partagés ou rendus publics.
2. Une fois la thématique, le lieu et la date de projection déterminés :
  - Nous contactons les équipes pour leur proposer cette date.
  - Nous nous assurons qu'au moins un membre du film ayant un poste significatif est membre de la Plateforme (il peut aussi bien sûr adhérer pour faire partie des projections).
  - Nous veillons à ce qu'au moins une des personnes du projet présentes puisse participer au **débat**.
3. Les équipes s'engagent à fournir des éléments de communication (images, infos,...) et à signer l'**autorisation** de diffusion.
4. Les **DCP** sont générés, si nécessaire, par l'équipe technique de la "Plateforme se projette", pour envoi au Cinéma  
!/10 jours avant la date de projection pour le cinématographe par exemple